Politique du vivier de talents et des données des candidats

La présente politique encadre le vivier de talents du TIPCS (le fichier de CV) : ce que nous collectons, pourquoi, qui y accède, combien de temps nous le conservons et comment vous pouvez le retirer ou le faire effacer.

TIPCS-POL-DRAFT-08 · Draft 1.0 for Board ratification, 8 Nov 2026 (not yet ratified; not legally reviewed)

1. Objet et champ d'application

Le TIPCS tient un vivier de talents, aussi appelé fichier de CV, afin que des personnes majeures ne correspondant à aucun appel ouvert aujourd'hui puissent être considérées lorsqu'un poste ou une mission courte adaptés se présentent. La présente politique s'applique à toute personne dont le profil ou le CV figure dans le vivier et à toute personne du TIPCS qui le traite.

L'entrée dans le vivier n'est ni une candidature à un poste précis, ni une décision de recrutement, ni une promesse d'emploi.

2. Définitions

- Vivier de talents ou fichier de CV : l'ensemble des profils et CV de personnes inscrites spontanément.
- Données des candidats : toute information personnelle figurant dans un profil, un CV ou un échange associé.
- Consentement : accord libre, spécifique et éclairé pour conserver et utiliser les données aux fins ci-dessous.
- INPDP : Instance nationale de protection des données personnelles.
- Évaluateur : membre du personnel du TIPCS autorisé à ouvrir les fiches du vivier.

3. Principes

- Consentement d'abord : rien n'entre dans le vivier sans un geste clair de la personne elle-même, par un compte TIPCS.
- Limitation des finalités : les données servent uniquement à considérer la personne pour des postes, missions et appels du TIPCS.
- Minimisation : nous demandons seulement ce qui est nécessaire pour juger de l'adéquation, et aucune donnée sensible n'est demandée.
- Décision humaine : aucun système automatisé n'accepte ni ne rejette personne.
- Personnes majeures uniquement : seules les personnes de 18 ans ou plus peuvent s'inscrire.
- Honnêteté : l'inscription ne promet ni emploi, ni visa, ni admission, ni qualification.

4. Règles et procédure

Le Conseil supervise la présente politique ; l'administration exécutive gère le vivier et signe les accords y afférents. Toute dépense liée au vivier, comme un service de stockage sécurisé, exige trois signatures

différentes.

Étape	Règle	Qui
Inscription	La personne crée ou ouvre un compte TIPCS, complète le profil, ajoute un CV et donne son consentement dans le formulaire.	Candidat
Accusé de réception	La personne reçoit la confirmation de son inscription et un rappel de ses droits ci-dessous.	Administration exécutive
Utilisation	Lorsqu'un besoin se présente, deux évaluateurs examinent le vivier au regard des exigences publiées. Une personne correspondante peut être invitée à candidater ou à un bref échange, puis suit la politique de recrutement.	Évaluateurs
Mise à jour ou retrait	La personne peut mettre à jour, retirer ou demander l'effacement à tout moment depuis son compte ou à Contact@tipcs.org.	Candidat ; administration exécutive
Effacement	Sur demande, les données sont effacées ou anonymisées de façon irréversible sans retard injustifié, et la personne en est informée.	Administration exécutive
Conservation	[durée à fixer par le Conseil après la déclaration à l'INPDP]. Les fiches sont revues et purgées à cet intervalle.	Le Conseil fixe ; l'administration exécutive applique

5. Rôles et responsabilités

- Le Conseil approuve la durée de conservation et reçoit chaque année une note sur l'usage du vivier.
- L'administration exécutive est responsable du fichier, des droits d'accès et des réponses aux demandes.
- Les évaluateurs n'ouvrent les fiches que s'il existe un besoin réel, en consignent le motif dans le système à accès contrôlé et préservent la confidentialité.
- Une personne peut être invitée à confirmer que son profil est toujours à jour.

6. Droits et obligations de la personne concernée

La personne peut demander à consulter les données détenues, les rectifier, s'opposer à leur usage, retirer son consentement et demander l'effacement. Le retrait n'affecte pas une candidature déposée à un appel précis, qui suit la politique de recrutement. La personne doit fournir des informations exactes et ne pas téléverser de données de tiers sans leur accord, hormis les coordonnées de référents qui ont accepté d'être cités.

7. Cadre juridique

- Loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 sur les données personnelles : consentement, finalité, conservation, droits d'accès et d'opposition, déclaration à l'INPDP et transferts à l'étranger.
- Constitution du 27 janvier 2014 : protection de la vie privée et des données personnelles.
- Loi n° 2000-83 du 9 août 2000 sur les échanges électroniques : consentement et enregistrements électroniques.
- Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 sur l'accès à l'information : limites de toute demande portant sur des données personnelles détenues par le TIPCS.
- Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018 sur la discrimination raciale : les données du vivier ne servent jamais à discriminer.

8. Protection et sécurité des données

La déclaration du TIPCS auprès de l'INPDP est en cours ; tant qu'elle n'est pas achevée, le vivier est tenu avec un minimum de données et de la prudence. Les données sont conservées dans les systèmes du TIPCS à accès contrôlé et ne sont pas envoyées par courriel ouvert. Seuls les évaluateurs autorisés y accèdent, et les accès sont journalisés. À ce jour, aucun CV n'est analysé ni classé par intelligence artificielle. Il n'y a aucun rejet automatisé. Les données ne sont pas communiquées hors du TIPCS sans le consentement de la personne, sauf obligation légale. Conservation : [durée à fixer par le Conseil après la déclaration à l'INPDP]. Toute violation est signalée sans délai à l'administration exécutive, évaluée et notifiée comme la loi l'exige.

Responsable du traitement : Institution Tunisienne pour les Études de la Paix et de Conflit (TIPCS), siège social Avenue Mahmoud Bourguiba, Monastir 5000, Tunisie ; contact : Contact@tipcs.org. Conformément à la loi organique n° 2004-63, vous pouvez demander à être informé de l'usage de vos données, y accéder, les faire corriger, vous opposer à leur traitement et en demander la suppression, dans les limites prévues par cette loi, en écrivant à Contact@tipcs.org. Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP) : www.inpdp.nat.tn.

Le TIPCS ne demande ni casier judiciaire ni données de santé aux candidats.

9. Protection, non-discrimination et conflits d'intérêts

Les données du vivier sont utilisées sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine, la religion, la conviction, le handicap ou le milieu social. Un évaluateur ayant un lien familial, financier ou personnel étroit avec une personne du vivier le déclare et n'examine pas cette fiche, conformément à la politique sur les conflits d'intérêts. Les données ne servent jamais à une autre fin que celle indiquée, notamment à de la prospection.

10. Plaintes et lanceurs d'alerte

Une personne estimant que les données du vivier ont été mal utilisées peut écrire à Contact@tipcs.org avec l'objet « CONFIDENTIAL – Concern ». Les signalements de bonne foi sont protégés par la loi 2017-10. Elle peut aussi saisir l'INPDP, comme la loi le permet.

11. Révision et gestion des versions

Le Conseil révise la présente politique chaque année, et de nouveau une fois la déclaration à l'INPDP achevée. Chaque version porte un numéro et une date, et les versions antérieures sont archivées.

> Toute candidature part d'un compte TIPCS sur www.tipcs.org. Le TIPCS ne promet ni emploi, ni diplôme, ni visa, ni admission. Adultes uniquement (18 ans et plus). Information générale, non un avis juridique : vérifier les textes officiels en vigueur avant de s'y fier.